



MICRO-CREDIT SOCIAL

EN PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

PARTENARIAT entre
Le Centre Intercommunal d'Action Sociale
le Crédit Agricole du Morbihan
et le Crédit Mutuel de Bretagne

Le micro-crédit social s'adresse

- à toute personne ou famille vivant en Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne,
- disposant de revenus modestes (minima sociaux notamment)
- souhaitant réaliser un projet personnel d'insertion ou de réinsertion professionnelle et/ou sociale.

Emploi
Formation
Logement
Santé
Situations exceptionnelles....



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale étudie les demandes et travaille en relation avec d'autres acteurs sociaux soutenant ce dispositif :

Amisep
ANPE
Mission Locale
Maison de l'Emploi
PRIE
Association Chaîne
Croix Rouge
UDAF
Centre Médico-Social
Caisse d'Allocations Familiales

Et tout acteur travaillant sur le territoire du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Toute personne souhaitant bénéficier d'un micro-crédit social doit avoir au préalable effectué des démarches nécessaires auprès des différents organismes pouvant accorder des aides ou des prêts.

Les prêts sont octroyés par le Crédit Agricole du Morbihan ou le Crédit Mutuel de Bretagne, au choix du bénéficiaire, après avis d'une Commission réunissant des représentants des structures.

Les crédits accordés pourront être de 300 € à 3 000 € selon les projets et les situations individuelles et pourront être remboursés sur une période allant de 3 à 36 mois.

Ils bénéficient de la garantie de la Caisse des Dépôts et Consignations accordée dans le cadre du Fonds de Cohésion Sociale.

Pour tout renseignement et étude de dossier, s'adresser au

Centre Intercommunal d'Action Sociale
26, rue du Général Leclerc – 56800 PLOERMEL
Tél : 02 97 73 20 75

Ou à l'Agence du **Crédit Agricole du Morbihan** ou du **Crédit Mutuel de Bretagne** la plus proche.



CIAS
CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
PLUBERNEZ



**Crédit Mutuel
de Bretagne**
LA banque à qui parler